

## Présentation

Fanny Népote

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/litteratures/235>

ISSN : 2273-0311

### Éditeur

Presses universitaires du Midi

### Édition imprimée

Date de publication : 3 janvier 2013

Pagination : 7-17

ISBN : 978-2810702343

ISSN : 0563-9751

### Référence électronique

Fanny Népote, « Présentation », *Littératures* [En ligne], 67 | 2013, mis en ligne le 27 décembre 2013, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/litteratures/235>

---



Littératures est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

# Présentation

Fanny NÉPOTE

Entre XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, se saisit un moment charnière de notre civilisation occidentale où une conceptualisation de l'univers cède le pas à une autre. En effet, de l'antiquité païenne au Moyen Âge chrétien, nonobstant quelques fêlures plus ou moins sourdes, les hommes vivent dans un monde clos, au sein duquel tout s'ordonne et se comprend selon un principe strict d'analogie hiérarchique qui rejette ce qui n'en relève pas. Tout naturellement, clôture et analogie se réfractent alors sur un ensemble de savoirs, clos à son tour et harmonieusement « indivis »<sup>1</sup>, de sorte qu'un homme réduit à ses seules forces, est censé pouvoir l'embrasser et, grâce à lui, comprendre le monde. Dans ce processus, les Lettres prêtent tour à tour les ressources de la fable, la grammaire des genres, le garde-fou de l'imitation et les savoir-faire de la rhétorique à l'expression de cette connaissance du monde aussi bien qu'à son investigation 'scientifique'. Avec la Renaissance, les grandes découvertes astronomiques, géographiques et physiologiques, ultérieurement surenchéries par la fracture de

---

1. L'Antiquité signale régulièrement cette parfaite circulation : au I<sup>e</sup> siècle avant J.C., Vitruve par exemple (*De Architectura*, I, 1, 12) rappelle que : « [...] *omnes disciplinas inter se coniunctionem rerum et communicationem hab[ent] [...]* », tandis que Quintilien au I<sup>e</sup> siècle après J.C. recourt à l'image du cercle pour représenter cette perfection (*Institution oratoire*, I, 10, 1) : « [...] *orbis ille doctrinæ quem Græci ἐγγύχλιον παιδείαν vocant* ». Nous suivons pour « *disciplinæ* » et « *doctrinæ* », la traduction « sciences considérées objectivement » proposée par Henri-Irénée Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, De Boccard, 1983, p. 558. Voir également la note 8 de cette présentation.

l'*Ecclesia* que constitue la Réforme, offrent une caisse de résonance aux lignes de faille passées et viennent bouleverser la vision antérieure : le monde ne peut plus être perçu – ni conçu – comme fermé et par suite analogique<sup>2</sup>. Les savoirs qui se démultiplient et se spécifient, tendent à s'autonomiser, tandis que dans un mouvement parallèle l'image du savant isolé, susceptible à lui seul d'embrasser toutes les connaissances possibles, vit ses dernières heures, de même que va s'exténuant la place privilégiée qu'occupent alors les Lettres. Les humanistes du Quattrocento, tels Pic de La Mirandole, ou Leon Battista Alberti qui invite encore, en 1443 « [...] à connaître les choses humaines et divines lesquelles sont en parfait accord avec les Lettres »<sup>3</sup>, seront parmi les derniers à croire cette parfaite intégration encore possible.

Si ce bouleversement engendre inévitablement des fractures repérables et qui marquent les esprits, le changement de monde – et de pensée du monde – reste, à échelle humaine, un phénomène relativement lent, dont les seuils majeurs que l'on identifie sont davantage à lire comme la cristallisation de réflexions ancestrales que comme des coups de tonnerre résonnant dans un ciel serein. Ainsi en va-t-il par exemple du passage de l'astrologie savante à une astronomie nettement maquée entre 1680 et 1685<sup>4</sup> où l'interprétation divine de phénomènes effrayants (passage de comètes, tremblement de terre, etc.) suscite désormais des réactions de plus en plus ironiques<sup>5</sup>. La « réorganisation de la voûte céleste », qui travaille la réflexion des savants depuis des siècles<sup>6</sup>, laisse alors s'expri-

- 
2. Voir Alexandre Koyré, *Du monde clos à l'univers infini*, [1957], traduit de l'anglais par R. Tarr, [1962], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992.
  3. Leon-Battista Alberti, *Libri delle famiglia*, éd. Cecil Grayson, *Opere volgari*, t.1, Bari, G. Laterza e figli, 1960, p. 69. Voir Emmanuel Bury, *Littérature et politesse : l'invention de l'honnête homme, 1580-1750*, Paris, PuF, « Perspectives littéraires », 1996, p. 10.
  4. Jean-Marie Homet, « La comète de 1682 et l'évolution des mentalités », *De la mort de Colbert à la révocation de l'Édit de Nantes*. Actes du 14<sup>e</sup> colloque de Marseille, 1985, p. 69.
  5. Alors qu'en 1664, Mme de Sévigné mettait « dans une comète *une part de ses espérances* pour le salut de Fouquet », le 2 janvier 1681, la marquise, s'adressant à son cousin qui lui répond sur le même ton, se moque des adeptes de telles superstitions : « Nous avons ici une comète qui est bien étendue aussi ; c'est la plus belle queue qu'il est possible de voir. Tous les grands personnages sont alarmés, et croient fermement que le ciel bien occupé de leur perte, en donne des avertissements par cette comète [...] l'orgueil humain se fait trop d'honneur de croire qu'il y ait de grandes affaires dans les astres quand on doit mourir ». Sa sagesse est relayée en 1682 par les « *Lettres sur la comète* de P. Bayle, précédées par sa *Lettre à M.L. A.D.C., docteur de Sorbonne, où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la philosophie et de la théologie que les comètes ne sont point le présage d'aucun malheur* », (Madame de Sévigné, *Correspondance*, tome III, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard-nrf, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », p. 59 et 1182 note 4).
  6. Isabelle Pantin, « L'astronomie et les astronomes à la Renaissance : les facteurs d'une mutation », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, 2002/20-1, p. 65-78.

mer une « nouvelle sensibilité intellectuelle »<sup>7</sup>. Ainsi encore de l'objection adressée par Hobbes à Descartes, en 1643, selon laquelle par le langage « nous ne concluons rien du tout, touchant à la nature des choses, mais seulement à leurs appellations », qui formule l'« idée très moderne d'un fonctionnement autonome du langage capable d'énoncer le faux aussi bien que le vrai dans une parfaite congruence grammaticale », mais qui « avait été pressentie par saint Anselme, reprise par les nominalistes du XIV<sup>e</sup> siècle avant d'être exploitée par Locke et Condillac à la suite de Hobbes et Bacon »<sup>8</sup>. Au demeurant, n'est-ce pas dans l'Antiquité que l'humanisme va chercher, par-dessus le Moyen Âge, les secrets de cette modernité qui replace l'homme au centre et à la mesure de toute chose ? De même l'autonomisation des Lettres et leur repli exclusif sur le littéraire ne se fait que lentement et parfois de haute lutte. Il n'est que de suivre les définitions que donnent les dictionnaires, du terme « Lettres », pour se convaincre qu'il se dit longtemps de « toute sorte de science et de doctrine »<sup>9</sup>, impliquant, *a minima* à titre de rémanence, la vision englobante antérieure. Mais au-delà du lexique, ce sont surtout les textes eux-mêmes qui révèlent les subtiles complexités d'une évolution.

C'est sur cette toile de fond, résumée dans l'expression d'« 'indivision' des savoirs en question entre XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles »<sup>10</sup>, qu'ont été invités à réfléchir quelques jeunes docteurs et doctorants des universités d'Aix-Marseille et de Toulouse I et II, à l'occasion de la Journée d'Étude de mai 2010 qui a eu lieu à l'université de Toulouse le Mirail<sup>11</sup>. Il ne s'agissait donc pas plus de revenir sur les questions épistémologiques qui sous-tendent la thématique abordée (et en particulier pas sur le débat engagé par M. Foucault sur la rupture d'épistémè<sup>12</sup>, plus à lire comme

- 
7. Georges Gusdorf, *Introduction aux sciences humaines : essai critique sur leur origine et leur développement*, [1960], Paris, éd. Ophrys, 1974, p. 34 sq.
  8. Isabelle Landy-Houillon, « Grammaire et Foi : les additions de 1683 à la Logique de Port-Royal », *De la mort de Colbert à la révocation de l'Édit de Nantes : un monde nouveau ?* Actes du XIV<sup>e</sup> colloque du C.M.R. 17 (janvier 1984), p. 121.
  9. Sur cette histoire, Claude Cristin, *Aux origines de l'histoire littéraire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973, p. 86 sq.-
  10. Nous empruntons à Patrick Dandrey l'heureux terme d'« indivision » ainsi que l'adjectif « indivis » également utilisé dans le cours de cette présentation (*La naissance de la culture*. Allocution de présentation à la Société Royale du Canada, Académie des arts, des lettres & des sciences humaines, le samedi 26 novembre 2005. Plaque, sans indication de lieu de publication, 2006).
  11. Organisée par l'équipe Élire (JE 5027), sous la direction de Fanny Népote, avec la collaboration de Philippe Chométy et Fabrice Chassot, cette Journée a reçu le soutien du Laboratoire ELH/PLH de l'université de Toulouse II.
  12. *Les Mots et les Choses*, [1966], Paris, Gallimard, 1994. Sur les derniers états en date de ce débat autour de Michel Foucault, on se reportera à *Foucault et la Renaissance*. Actes du colloque international de Toulouse, mars 2012, sous la direction d'O. Guerrier. À paraître aux éditions Garnier, 2013.

perception d'une rupture que comme factualité de cette dernière), que de reparcourir les convocations, figurations, ou mises en scènes ponctuelles de tel ou tel aspect de la matière scientifique, juridique, théologique, musicale, etc. qui émaillent les textes littéraires. Seulement de voir, à partir de quelques études de cas identifiés au gré des travaux en cours des intervenants, comment entre tentatives échouées et réussies, se conçoit, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, la capacité du littéraire à s'adapter aux besoins des différents champs de savoirs, ou à l'inverse l'effort des savoirs pour se dire encore par le biais du littéraire.

L'ensemble des participants à cette Journée d'Étude remercie chaleureusement Patrick Dandrey d'avoir accepté d'ouvrir cette publication.



Empruntant à Claude Reichler le terme de « diabolie »<sup>13</sup> pour interroger à la fois le phénomène de la métamorphose satanique (loup-garou), et une « éventuelle fracture des savoirs issus d'un même socle », Patrick Dandrey revient sur l'hypothèse qu'il avait formulée dans *Les Tréteaux de Saturne*<sup>14</sup>, d'un effondrement, entre XVI<sup>e</sup> et fin XVII<sup>e</sup> siècles, de l'interprétation traditionnelle des maladies aujourd'hui dites mentales. L'analyse, dans leur profondeur géologique, des trois discours possibles – poétique, médical et juridico-religieux – sur le mythe ancestral de la métamorphose de l'homme en loup, révélant, bien au-delà de leur évidente divergence, continuité et imbrication. L'analyse des discours tenus depuis l'antiquité montre que les regards païen et chrétien jetés sur le loup-garou ne diffèrent pas logiquement (Satan prenant la relève des prodiges antiques), par opposition au discours médical qui se heurte à l'une et à l'autre interprétation. Mais il ne faudrait pas croire que l'Église se serait ralliée, au début du XVII<sup>e</sup> siècle aux interprétations médicales, du fait d'une montée du rationalisme : le discours de la démence relève du religieux comme du médical. Les sources augustinienne du discours démonologique moderne, elles-mêmes dépositaires, par-dessus le Moyen Âge chrétien, de croyances indo-européennes, évoquaient déjà la possibilité d'un double, en quoi elles étaient proches du discours médical sur le délire imaginatif. Et la médecine, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est encore redevable à la fable, dans les analyses médicales de l'hystérie en termes d'homme intérieur, conduites par deux médecins britanniques. Bref, médecine, fable et

13. Claude Reichler, *La Diabolie, la séduction, la Renardie et l'écriture*, Paris, Les éditions de minuit, coll. « Critique », 1997.

14. Patrick Dandrey, *Les tréteaux de Saturne : scènes de la mélancolie à l'époque baroque*, Paris, Klincksieck, coll. « Le génie de la mélancolie », 2003.

religion s'enrichissent mutuellement dans une chaîne multiséculaire du discours de la métamorphose et du double.

### LETTRES ET SCIENCES

La réflexion sur le rapport entre les lettres et les sciences revenue sur le devant de la scène depuis quelques années, tend à remettre en cause la vision positiviste de la scission obligatoire entre les deux domaines<sup>15</sup>. Les contributions apportées ici, mettent en évidence l'existence d'une continuité, logique et chronologique, de dialogue, quel que soit le point de vue littéraire ou scientifique d'où l'on se place et le résultat de ce dialogue : une certaine forme de réussite comme le montre, après l'article de Patrick Dandrey, celui de Bérengère Basset, ou bien d'échec comme le dessinent les propos de Florent Libral et de Jérôme Lamy.

Cherchant à cerner la valeur épistémologique de quelques anecdotes animalières empruntées à Plutarque par Boaistuau (*Le Théâtre du monde I* et le *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, 1558), A. Paré (*Des animaux et de l'excellence de l'homme*, 1579) et Montaigne (*L'apologie de R. Sebond*, 1580-1595), B. Basset met en évidence un cas subtil d'efficacité de l'articulation du littéraire et du scientifique, index de leur évolution. L'article constate une double modification du statut de l'auteur originel des anecdotes, et de la 'nature' de ces dernières. Alors que jamais Plutarque n'est locuteur direct de ses anecdotes, il le devient sous la plume des auteurs retenus, ce qui lui confère le statut d'Autorité, et plus encore celui de témoin donnant à l'anecdote le poids de la preuve. Désormais l'autorité n'est donc plus suffisante pour cautionner la vérité d'un savoir. Alors que chez Plutarque l'anecdote singulière a pour horizon sa généralisation, dans le corpus retenu, elle oscille entre général et singulier, pour convertir l'anecdote en fait exceptionnel. Sans que s'efface la spécificité ni les nuances des positions propres à chacun des auteurs de

15. On se reportera bien évidemment aux travaux fondateurs de Fernand Halryn, *La Structure poétique du monde : Copernic, Kepler*, Paris, Le Seuil, 1987. On consultera également parmi les publications récentes de l'ample bibliographie relative à ce sujet, Laurence Rauline, Bruno Roche et Olivier Roux (éds), *Libertinage et Philosophie au xvii<sup>e</sup> siècle*, n° spécial (10) de *Libertinage et Philosophie au xvii<sup>e</sup> siècle*. Publications de l'université de Saint-Étienne, 2008, ainsi que, par exemple, Philippe Chométy, « *Philosopher en langage des dieux* » : la poésie d'idées en France au Siècle de Louis XIV, Paris, H. Champion, coll. « Lumière classique », 2006 ; Fabrice Chassot, *Le dialogue scientifique au xviii<sup>e</sup> siècle (1686-1795). Postérité de Fontenelle et vulgarisation des sciences*, Paris, éd. Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2012 ; et pour un aperçu général, outrepassant les frontières chronologiques envisagées ici, le numéro *Littérature et sciences de littératures classiques*, prévu en 2014, sous la direction de Philippe Chométy et Jérôme Lamy.

référence, se trouve posée la question de la valeur scientifique de l'exceptionnel qui prend en fin de siècle, sous la plume de Montaigne, quasiment valeur d'« anomal », c'est-à-dire de fait enregistré, sans jugement par rapport à une norme ; le traitement de l'anecdote par ce dernier étant ordonné à montrer que l'exception est partout. Ainsi l'anecdote plutarquienne, appuyée sur les ressources du littéraire définit une évolution de la démarche scientifique.

Avec l'étude de la « similitude » visuelle telle qu'elle est mise en œuvre dans l'écriture religieuse en prose des premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, Florent Libral se situe au cœur des enjeux de la remise en question de l'indivision des savoirs dans le littéraire. De fait, postulant un univers clos où « l'analogie verticale entre créature et archétype divin est indissociable de l'analogie horizontale entre microcosme et macrocosme », nourrie d'emprunts à la scolastique de la lumière, comme aux textes classiques de l'optique antique puis médiévale issue des travaux de Bacon, la « similitude » visuelle prend de plein fouet les bouleversements de la Renaissance : principalement la remise en cause du principe analogique, et le renouveau scientifique des théories optiques entre fin XVI<sup>e</sup> et début XVII<sup>e</sup> siècles. L'article démonte alors les rouages d'une tentative de rénovation de la figure par les nouvelles données 'rationnelles' du savoir scientifique, et retrace les étapes de son échec : science optique et théologie ne s'articulent plus grâce à la rhétorique pour 'prouver' Dieu et sa magnificence : la catoptrique, la perspective et leurs jeux d'anamorphose ne parviennent qu'à identifier le divin à l'illusion, ou à la monstruosité de la déformation imposée par la vision d'un homme qui n'a pas la foi. À l'opposé de leur finalité première, il n'est plus question pour les similitudes d'interpréter les signes visibles du divin, mais seulement d'explorer l'expérience humaine de la foi, comme si la nécessité du religieux ne découlait pas de l'ordre du monde mais de l'univers intérieur.

Adoptant le point de vue d'une histoire sociale des sciences, Jérôme Lamy s'attache à deux notions clefs de la « structuration des savoirs et des pratiques savantes » entre XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la « République des lettres » et la « discipline », et constate leur incapacité à pallier efficacement la fragmentation des savoirs. La première lui apparaît comme une procédure compensatoire et transitoire : à l'unité harmonieuse de savoirs accessibles à tout homme, désormais révolue, se substitue l'idéal d'une communauté égalitaire, universaliste, fondée sur l'échange épistolaire, et la pratique d'un code de civilité. Vaine tentative en réalité, minée par une fragmentation spatiale et institutionnelle (académies, salons, etc.), sociale (l'égalité des membres restant théorique face à une hiérarchie de fait), et

finale notionnelle (une république des sciences se détachant peu à peu). Quant à la seconde, notion complexe puisque utilisée depuis l'antiquité dans une visée pédagogique et, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une perspective réflexive et critique, elle fonctionne, au sein de la République des lettres, comme un processus palliatif de distribution des régions du savoir, mais accélérant *in fine* sa fragmentation au rythme lent mais inexorable de la constitution de lieux spécifiques, la mise en œuvre de pratiques accessibles aux seuls spécialistes, d'exercices de réflexion sur la discipline, etc. Jérôme Lamy note cependant, qu'au-delà de ces constatations sur l'« insularisation » sociologique des savoirs, des relations étroites existent entre pratiques scientifique et littéraires jusque dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle comme l'attestent les travaux de Fernand Halryn sur *La structure poétique du monde* qui refuse l'idée positiviste d'une séparation *a priori* des pratiques scientifiques et littéraires.

#### LETTRES ET DROIT

Que le droit et les lettres s'étayent mutuellement depuis l'origine de la culture occidentale est une évidence. La littérature est tout à la fois le creuset où vient se nourrir la matière juridique – mettant ainsi en évidence le fait que si assurément « *ex facto jus oritur* » (le droit surgit du fait), « *ex fabula jus oritur* » (le droit s'origine dans la fiction)<sup>16</sup> –, et l'espace de sa représentation et de son exploitation par les gens de lettres. Le langage homérique n'est-il pas « annonciateur du droit »<sup>17</sup>, et les dialogues de Platon – le *Protagoras* en particulier – une façon de présenter certaines règles et théories juridiques<sup>18</sup>? Plus précisément encore le savoir juridique ne sollicite-t-il pas directement l'imaginaire à travers la fiction quitte à ce que celle-ci « se distingue de toutes les autres fictions (littéraire, philosophique, cinématographique, etc.) en ce que son énoncé comporte toujours et nécessairement la mention qu'elle suppose non pas le vrai, mais le faux »<sup>19</sup>? Tandis qu'à l'inverse, on n'en finirait plus de relever les figu-

16. Cité d'après François Ost, *Raconter la loi : aux sources de l'imaginaire juridique*, Paris, éd. Odile Jacob, 2004, p. 19.

17. « Le langage homérique annonciateur du droit. À propos de la notion d'ordonner », dans *Langage et droit à travers l'histoire. Réalités et fictions*, édité par G. van Dievoet, Ph. Godding et D. van den Auweele, Louvain, Peters, 1989 (p. 29-38). Compte rendu de Jean-Marie Cauchies, *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1993, vol. 71, n° 71-4, p. 1010-1011.

18. François Ost, Laurent van Eynde, Philippe Gérard, Michael van de Kerchove (sous la direction de), *Lettres et lois : le droit au miroir de la littérature*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires, 2001.

19. Yan Thomas, « Les artifices de la vérité en droit commun médiéval », *L'Homme*, 175-176, juillet-septembre 2005. Voir également Olivier Guerrier, « Fictions du droit



rations juridiques et les exploitations de l'écriture judiciaire dans le littéraire, et cela bien au-delà des frontières chronologiques dans lesquelles nous nous situons<sup>20</sup>. Les hommes de la Renaissance, et pour une large part encore ceux de l'Âge classique, vivaient pleinement cette symbiose, eux dont le cursus universitaire passait le plus souvent, quelle que soit leur destination finale, par le droit. Après avoir été longtemps oubliée, cette relation est revenue depuis près d'un demi-siècle, au cœur des préoccupations de la recherche américaine d'abord, puis européenne et enfin française<sup>21</sup>.

Dans cette dynamique, deux études sont proposées, l'une, sous la plume de Cyrille Dounot affine la connaissance que l'on peut avoir de Dadine d'Auteserre, auteur d'un célèbre traité des fictions du droit (*De fictionibus juris tractatus quinque [...]*, 1659). La carrière de ce canoniste toulousain du XVII<sup>e</sup> siècle, célèbre pour s'être élevé contre les diverses théories gallicanes en cours, et avoir défendu dans ses œuvres de droit canon la pleine puissance du pape, est revisitée au gré de l'analyse minutieuse du choix qu'il fait de dédicataires haut placés de ses œuvres. L'autre, vise à montrer, que si sous l'Ancien Régime, la littérature narrative ou dramatique peut soulever certains des enjeux du droit, ou plus simplement puiser dans le fonds des écritures de justice pour se constituer, l'inverse n'est pas moins vrai, en particulier dans le cas du récit de témoignage où pour plus d'efficacité « la plume judiciaire se saisit de la littérature dont elle épouse le style et la force ». Ainsi, au filtre de trois mémoires judiciaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (c. 1791), particulièrement

---

et espace littéraire », *Fiction du savoir à la Renaissance*, *Littératures* n° 47, automne 2002, p. 55-65 (également consultable sur Fabula.org, Juin 2004 (<http://www.fabula.org/colloques/document88.php>)).

20. Voir Philippe Malaurie, *Droit et littérature. Une Anthologie*, Paris, éd. Cujas, 1997 ; « Droit et littérature », conférence, Institut français, 15 juin 2006, [www.franco-british-law.org](http://www.franco-british-law.org) de l'Institut français. Christian Biet (dir.), *Droit et littérature. Littératures classiques*, n°40, automne 2000 ; ainsi que l'étude de la littérature de la Bibliothèque bleue conduite par Lise Andries et Geneviève Bollème, dont les références sont indiquées dans l'article de Christophe Regina, ici même.
21. Pour une rapide mise au point bibliographique et une étude des rapports entre droit et littérature principalement entre XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on se reportera à l'introduction et aux articles de *Droit et littérature. op.cit.* On complétera la bibliographie indiquée, d'ouvrages plus récents parmi lesquels, on peut citer à titre indicatif : Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime. Le Jeu de la valeur et de la loi*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 2002. François Ost, *Raconter la loi. op. cit.*; Antoine Garapon et Denis Salas (dir.), *Imaginer la loi. Le droit dans la littérature*, Paris, éd. Michalon, coll. « Le bien commun », 2008 ; Stéphane Geonget et Bruno Méniel (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire*, Paris, Champion, coll. « Colloques, congrès et conférences de la Renaissance européenne », 2008 ; Thesa nostra, *Jean de La Fontaine juriste ? Lecture de fables choisies à la lumière du droit*, Actes de la Journée d'étude Thesa nostra [...], Paris, LGDJ, coll. de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, 2008.

haut en couleurs et fonctionnant donc comme un miroir grossissant de la collusion du littéraire et de la matière juridique, Christophe Regina se propose de mettre en évidence les lieux et les formes de leurs rencontres. Composés par une femme dont la main semble plus ou moins tenue par celle de son avocat, ses mémoires sont d'abord le fruit d'une lente maturation créative : ils sont écrits vingt ans après la fin d'un procès qui en a duré trente. Outre que dans sa dimension narrative l'œuvre s'inspire d'une démarche littéraire épousant le cheminement du judiciaire, la vie de l'héroïne-plaignante, est perçue comme celle d'une héroïne de roman. Les textes sont émaillés de références littéraires (Dante, Camus, Rosset, Rousseau, Helvétius sont convoqués, ...), et mobilisent un véritable arsenal rhétorique ordonné à capter la bienveillance du lecteur et à accroître l'*auctoritas* de l'argument par la mise en scène de la parole. Enfin l'écriture joue tour à tour de différents genres littéraires chronique, pamphlet, drame bourgeois par le titre et la structure de l'un de ses mémoires. Au terme de la réflexion, il apparaît que d'une manière générale le mémoire judiciaire est un « entre-deux littéraire », « fruit d'une rhétorique judiciaire et épictétique » il doit être concis et vraisemblable, en même temps que réceptif au « genre romanesque », où plainte et récit fonctionnent de concert.

#### DE L'HARMONIE DU TEXTE ET DE LA MUSIQUE<sup>22</sup>

Tandis que l'harmonie des savoirs célestes et musicaux s'apprête à connaître ses dernières grandes illustrations avec le *Traité de L'Harmonie universelle* de Marin Mersenne (1636), et *La Musique universelle contenant toute la pratique et toute la théorie* d'Antoine De Cousu (1658)<sup>23</sup> – tout comme la similitude visuelle qui rendait compte de l'invisible par le visible achève de mourir – se joue plus modestement le destin d'une autre harmonie, celle du texte et de la musique. Son champ d'investigation n'est plus le cosmos, mais l'air de cour et l'opéra naissant entre

22. On entend ici « musique » au sens moderne d'activité esthétique et artistique et non au sens de « *scientia* », « faisceau organisé de connaissances rationnelles ». Sur cette différence, voir H.-I. Marrou, *op. cit.* p. 197 sq. Sur les relations entre texte et musique, on se reportera évidemment aux ouvrages de Catherine Kintzler, *Poétique de l'opéra français de Corneille à Rousseau*, Paris, Minerve, 1991 et *Théâtre et opéra à l'âge classique : une famille ébranlée*, Paris, Fayard, 2004. Pour un aperçu plus général à *Littérature et musique. Revue de littérature comparée*, t. LXI, n°3, juillet-septembre 1987, ainsi qu'à *Littérature et musique. Revue des sciences humaines*, t. LXXIV, n°205, janvier-mars 1987.

23. L'impression de l'ouvrage d'A. de Cousu n'était pas achevée en 1658. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Mazarine. Le texte est accessible sur internet <http://fr.scribd.com/doc/48676829/La-Musique-universelle-Antoine-de-Cousu>.

xvi<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Un chemin se trace qui glisse imperceptiblement de 'l'imitation du texte' à l'imitation vocale (la voix étant perçue comme un instrument), et instrumentale de la nature et des passions, de plus en plus autonomes par rapport au texte.

David Escarpit saisit ce passage à ses prémisses et en évalue l'importance dans la perspective d'une promotion de la langue occitane. Se fondant sur l'observation d'une triple conjonction : la promotion des langues nationales, illustrée en France par la *Deffense et illustration [...]* (1549), le renouveau de la pratique littéraire de la langue d'oc après Pey de Garros (mort vers 1581), et la mutation (fin xvi<sup>e</sup> siècle) de la conception du rapport texte/musique au profit de l'expression vocale, pour produire le *nuovo stile*, D. Escarpit se demande si les contemporains, et plus précisément les auteurs de langue occitane, ont eu conscience de ce lien entre musicalité nouvelle et promotion de la langue qu'elle offrait. Après avoir identifié l'efficacité de ce 'nouveau style' dans l'Allemagne luthérienne où l'accès de l'allemand au rang de langue poétique se traduit par la composition des *Psaumes* de Martin Opitz, puis d'un opéra, en collaboration avec le musicien Schütz, D. Escarpit constate que rien n'y est aussi clair en domaine occitan. Si les airs de cours à la mode aux timbres musicaux nouveaux se retrouvent bien chez les compositeurs occitans, attestant de leur diffusion et de leur réception y compris dans des lieux reculés, ils peuvent être retraités de façon parodique (chez Godolin par exemple), ou réservés pour des compositions françaises (chez certains auteurs de noëls occitans). Plus généralement, le petit nombre de textes imprimés et plus encore celui des textes connus, manuscrits ou imprimés, accompagnés de leur musique, rend l'appréciation délicate. Si une vocalité occitane baroque a vraisemblablement existé, il est difficile de dire jusqu'à quel point elle a fait partie de la réflexion des auteurs.

Poursuivant l'étude de l'évolution des rapports entre musique et texte, Yann Mahé s'interroge, à partir des recueils d'airs de 1660 et de 1689, de Michel Lambert, sur les conséquences éventuelles de l'avènement de l'opéra français en 1673 (*Cadmus et Hermione*) dans l'équilibre des rapports texte/musique que maintenait l'air de cour. Le recueil de 1689 continue d'affirmer les caractéristiques propres aux recueils d'airs de cours : principalement son architecture, apparemment sans réelle continuité poétique, et sa musicalité où prédominent des tons adaptés au théorbe. Le rapport texte/musique ne repose pas sur la quête d'une efficacité dramatique comme à l'opéra, le langage musical plus détendu fait écho au style poétique littéraire, sans opposition, ni tension. Si une certaine influence lullienne se repère malgré tout dans l'affleurement

d'une progression narrative expressive destinée à toucher l'auditeur, cette évolution n'est pas systématique et tardivement Lambert joue encore d'une rhétorique musicale subtile propre à éclairer le texte, quitte à déstabiliser l'audition. L'analyse se clôt par une étude comparative des airs de 1660 et de ceux de 1689 laquelle traduit les multiples façons dont Lambert adapte l'écriture de l'air de cour en fonction du goût ambiant, sans pour autant renoncer à ses fondamentaux, tel le principe de variation qu'il déplace du double à la ritournelle entr'ouvrant ainsi la porte à une plus grande liberté de l'expression musicale que l'on retrouvera au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Se situant quelques années plus tard, Françoise Escande analyse le retentissement des tragédies en musique de Lully et Quinault, sur la « tragédie lyrique » de *Callirhoé* de P.-Ch. Roy et A. Destouches (1712-1743). Ce genre repose sur le pari de fédérer la spécificité des différents arts qui le composent, sans que ceux-ci renoncent jamais à ce qu'ils sont en propre, et sans que l'intrusion d'autres langages que le langage tragique ne nuise à l'exemplarité de la tragédie. D'une certaine manière, le livret de Roy s'y emploie. Une dramaturgie de la concision et du resserrement fait du texte une trame dramatique et musicale prévoyant l'intervention des différents arts, et permettant à la musique de dilater le texte au gré des besoins de l'expression des passions et de varier les formes musicales employées pour marquer les différents moments dramatiques. Récitatif sur basse continue pour les dialogues d'action ou de confrontation ; récitatifs avec orchestre pour les dialogues soulignant les affects des personnages ou mettant en œuvre des délibérations solitaires ; airs et duos à retour et répétition pour des suspensions d'action où s'exprime l'affect d'un protagoniste ; à quoi s'ajoutent des formes musicales propres au divertissement, indépendantes de – ou nécessaires à – l'action. Toutefois, si les petits airs instaurés par Lully n'avaient pas forcément une fonction pathétique chez lui, chez Destouches sans que soient données d'indications expresses au compositeur, ils incitent le musicien à l'émancipation musicale. Dans cette marche lente vers la dissociation du texte et de la musique, l'impression d'harmonie préservée viendrait de la démultiplication des petits genres et de la variété des formes de récitatifs.

